



**COUR D'APPEL DE TOULOUSE  
COMITE REGIONAL DE L'ACTION SOCIALE  
Compte-rendu de la réunion du vendredi 23 septembre 2022**

Ceci n'est pas le procès-verbal établi par l'Administration, mais celui de l'UNSA Services Judiciaires.

Etaient présents :

- Christophe PINTO, représentant titulaire de l'UNSa SJ, Président du CRAS,
- Jérôme LAFITTE, représentant titulaire de l'UNSa SJ,
- Laurens MAFFRE, représentant suppléant de l'UNSa/UFAP ,
- Coralie PINTO, représentante suppléante de l'UNSa SJ ,
- Djamel IHALLAINE, représentant titulaire FO,
- Sylvie MARCO, représentante titulaire CGT,
- Marie-Laurence VERDIER, représentante suppléante CGT
- Claire RIEUSSEC, compagnie à trois branches d'Oc,
- Odile ESTORY, Présidente de l'ASCMJT,

Représentants de l'administration :

- Isabelle AMARI, Chef du Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale (DRHAS),
- Frédéric SCAVONE , gestionnaire formation restauration et CRAS ,
- Isabelle DECAT, assistante sociale,
- Malika BELTRAMINI, assistante sociale,
- Fabienne CORNU, assistante sociale,
- Constance BOUSQUET, assistante sociale stagiaire,

\_\*\_\*\_\*\_\*\_

M. Christophe PINTO, Président du CRAS, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

### **1°/ Approbation du compte rendu du 24 juin 2022 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **2°/ Sur les mobilités des membres du CRAS :**

Après avoir été membre du CRAS pendant de longues années, Monsieur Laurens MAFFRE quitte ses fonctions de membre du CRAS. Il est remercié pour son engagement et son investissement indéfectible en faveur des personnels durant toutes ces années.

Madame Fabienne CORNU se présente comme notre nouvelle assistante sociale depuis le 1er septembre 2022 en remplacement de Madame Hélène VERNHES. Elle est accompagnée de Madame Constance BOUSQUET stagiaire assistante sociale pour une durée de 6 mois.

### **3°/ Projet des frigos connectés sur le site Camille Pujol :**

L'étude réalisée auprès des deux prestataires « Foodle » et « Dupont Restauration » ne répond pas au cahier des charges fixé par la DRHAS. Une solution alternative est proposée par le gérant du restaurant « Le Bacarro » sur la base d'une vente à emporter. Le directeur d'établissement transmettra une proposition commerciale sous peu.

### **4°/ Sur la demande du tribunal de Muret :**

Les fonctionnaires du tribunal de proximité de Muret demandent de pouvoir bénéficier d'un point de restauration à proximité de leur site. Des solutions sont à l'étude pour pouvoir répondre à cette demande.

### **5°/ Point sur les demandes de secours :**

- Au 31 août 2022, 7573,76 € ont été alloués aux demandeurs de secours. La demande de secours est en constante augmentation. Il est à craindre que ces demandes continuent d'augmenter jusqu'à la fin de l'année 2022 (inflation toujours très pénalisante) et que le budget initial ne suffise pas.

Une demande de crédit supplémentaire de 3000 € a été sollicitée par le président du CRAS.

- Un appel à candidature est diffusé pour la gestion de la commission de secours, suite au départ en retraite d'un membre du CRAS.

### **6°/ Bilan d'étape sur l'activité des associations :**

Un site internet est en construction pour les adhérents de l'Association Régionale Socio Culturelle (ASCMJT) dont l'accès sera sécurisé.

La date limite pour l'inscription 2022-2023 est fixée au 31 octobre 2022.

La présidente de l'association regrette que la participation des adhérents aux assemblées

générales soit très faible. Elle rappelle que les contractuel(les) peuvent adhérer, et qu'il sera proposé des places de cirque et de cinéma avant la fin de l'année.

### **7° Sur l'assurance des associations :**

Le Conseil National d'Action Sociale (CNAS) indique que les associations doivent impérativement être assurées.

Pour le site de Toulouse, cette charge doit être supportée par l'ARSC mais son coût, estimé après devis à 2275 €/an est très élevé. L'idée de mutualiser les assurances des associations ne semble finalement pas être une bonne solution à la vue du coût global du devis reçu.

Un membre du CRAS pose la question de la pertinence d'une couverture en assurance pour toutes les associations alors même que certaines d'entre-elles ne proposent pas d'activité. Le président du CRAS indique qu'il indispensable que toutes les associations soient assurées. En effet, même les associations qui ne font que de la billetterie doivent a minima avoir une protection juridique. Il est cependant à noter qu'aucune association ne peut proposer d'activité sans assurance.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 9 décembre 2022. Il est souhaité que cette prochaine réunion se déroule sur un des sites des associations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée,

Les Représentants UNSA Services Judiciaires